

mis en ligne le 02/02/2023

SMP
DB

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

CM20230130-13

TRAVAUX

**Réhabilitation paysagère des talus sous les belvédères – Choix d'un maître d'œuvre -
Autorisation de signature du marché**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023,

Monsieur le Maire expose :

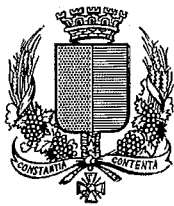
Par délibération du 20 septembre 2021, le Conseil Municipal approuvait le programme fonctionnel de l'opération de réhabilitation paysagère des talus sous les belvédères, l'organisation d'un dialogue compétitif en vue de choisir l'avant-projet le plus à même de répondre à ses attentes et fixait le montant maximum de la prime à attribuer à chaque candidat au dialogue à 100 000,00 € HT. Il établissait également le bilan prévisionnel de l'opération comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	393 000,00 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>6 000,00 €</i>
<i>Etudes et diagnostics préalables</i>	<i>80 000,00 €</i>
<i>Primes des candidats non lauréats à l'issue du dialogue compétitif de maître d'œuvre</i>	<i>300 000,00 €</i>
<i>Défraiement des membres de la commission technique préparant les travaux de la Commission d'appel d'offres</i>	<i>4 000,00 €</i>
Honoraires du maître d'œuvre (estimés à 8 % du montant des travaux)	600 000,00 €
Travaux et mobilier urbain	7 500 000,00 €
Divers et imprévus (estimé à 5% du montant des travaux)	375 000,00 €
Total HT :	8 868 000,00 €
TVA 20%	1 773 600,00 €
Total TTC	10 641 600,00 €

Après lancement d'un avis de marché, l'analyse des candidatures a permis de sélectionner trois candidats admis à participer au dialogue compétitif.

Selon le principe de ce dernier, ces candidats ont été invités à remettre des offres successives au fur et à mesure de l'avancée du projet. En premier lieu, il s'agissait de remettre des études préliminaires. A l'issue de l'analyse de ces études, deux candidats ont été admis à présenter une esquisse.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après analyse des esquisses, un seul candidat a été autorisé à remettre un avant-projet : le groupement composé des entreprises MUTABILIS PAYSAGE & URBANISME (75011 Paris), SERUE Ingénierie (67300 Schiltigheim), SOUL Architecture (75018 Paris), TECTA ING Agence Savoie Léman (74330 Allonzier La Caille), COBALT (69001 Lyon) et DILUVIAL (44115 Basse-Goulaine). Le mandataire du groupement est la société MUTABILIS PAYSAGE & URBANISME.

Ce candidat a donc été invité à remettre une offre finale sur la base du projet établi selon des coûts actualisés tenant au mieux compte de la conjoncture et intégrant la réhabilitation paysagère des espaces compris entre l'avenue du Général Leclerc, le chemin Sous-Bassus, les Belvédères, l'avenue du Léman et le village de Rives et la reprise de la façade du château de Sonnaz, soit un montant prévisionnel estimatif de travaux total de 7 900 000,00 € HT (valeur septembre 2022).

Ainsi, à l'issue du dialogue compétitif, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 janvier 2023, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé des entreprises MUTABILIS PAYSAGE & URBANISME (75011 Paris), SERUE Ingénierie (67300 Schiltigheim), SOUL Architecture (75018 Paris), TECTA ING Agence Savoie Léman (74330 Allonzier La Caille), COBALT (69001 Lyon) et DILUVIAL (44115 Basse-Goulaine) pour un montant de 1 300 149,54 euros hors taxes.

Ceci correspond à un taux de rémunération de 16,46 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 7 900 000,00 € HT (valeur septembre 2022).

Ce faisant, le bilan de l'opération s'établit désormais comme suit :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	296 000 €
<i>Frais du coordonnateur Sécurité Santé</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Etudes et diagnostics préalables</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Primes des candidats non lauréats à l'issue du dialogue compétitif de maître d'œuvre</i>	<i>150 000 €</i>
<i>Défraiement des membres de la commission technique préparant les travaux de la Commission d'appel d'offres</i>	<i>11 000 €</i>
Honoraires du maître d'œuvre	1 300 149,54 €
Travaux et mobilier urbain	7 900 000 €
Divers et imprévus (estimé à 5% du montant des travaux)	395 000 €
Total HT :	9 891 149,54 €
TVA 20%	1 978 229,91 €
Total TTC	11 869 379,45 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché ;

AUTORISER Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire et d'aménager relatives à ce projet et toute autre demande d'autorisation administrative requise ;

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 30 voix pour, 2 voix contre (Monsieur DALIBARD et Monsieur DUVOCELLE) et 7 abstentions (Monsieur J.B. BAUD, Madame PARRA D'ANDERT, Monsieur BARNET, Madame GUIGNARD-DETRUCHE, Monsieur GRANDO, Madame BAUD ROCHE, Madame BAUD ROCHE porteur du pouvoir de Monsieur ESCOFFIER) les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.